Nations Unies

S/PV.7265



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7265e séance

Lundi 15 septembre 2014, à 15 heures
New York

Président : Mme DiCarlo . . . . (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Argentine	M. Oyarzábal
Australie	M. Quinlan
Chili	M. Olguín Cigarroa
Chine	M. Wang Min
Fédération de Russie	M. Pankin
France	M. Bertoux
Jordanie	Mme Kawar
Lituanie	Mme Murmokaitė
Luxembourg	M. Maes
Nigéria	M. Laro
République de Corée	M. Oh Joon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
Rwanda	M. Nduhungirehe
Tchad	M. Mahamat Zene

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

14-53467 (F)





La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Au cours de la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Quinlan.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), conformément à l'alinéa 18 h) de ladite résolution, qui porte évidemment sur le régime de sanctions imposé à l'Iran. Le présent rapport couvre la période allant du 25 juin au 12 septembre 2014, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en recourant à la procédure habituelle d'approbation tacite prévue par le paragraphe 15 des directives relatives à la conduite de ses travaux.

Au cours de la période considérée dans le rapport, le Comité a poursuivi son examen du rapport final du Groupe d'experts, notamment dans l'optique de toute action de suivi entreprise par ledit Comité. Tenant compte des conclusions du rapport, le Comité a l'intention de poursuivre ses délibérations sur les recommandations du rapport, lesquelles ne sont pas encore achevées.

Le Comité a continué de considérer la réponse à donner au rapport du Groupe d'experts (voir S/2014/394, annexe) concernant l'interception le 31 mars en mer Rouge par un État Membre d'une cargaison d'armes classiques qui aurait été embarquée dans le port iranien de Bandar Abbas. À la suite des conclusions sans équivoque du Groupe, le 9 juillet, le Comité a adressé à l'Iran une lettre concernant cet incident, sollicitant ses explications. L'Iran n'a toujours pas fourni de réponse.

Au cours de la période considérée, le Comité a examiné des demandes d'éclaircissement des États Membres portant sur tout un éventail de questions, y compris les obligations de notification et les propositions de coopération éventuelle avec des compagnies iraniennes dans le domaine du déminage, ainsi qu'une demande de radiation d'une entité figurant actuellement sur la Liste récapitulative de personnes, entités et articles désignés visés par les sanctions.

Le Comité a également reçu, pendant la période visée par le rapport, une communication d'un État Membre relative aux mesures qu'il avait prises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Comité encourage les États Membres qui n'ont pas encore soumis de rapports à le faire au plus vite, car les rapports de mises en œuvre nationales sont un moyen important de renforcer l'application des mesures de sanctions.

S'agissant du Groupe d'experts, je suis heureux d'annoncer que, suite à la décision prise par le Conseil dans sa résolution 2159 (2014) du 9 juin de prolonger le mandat du Groupe jusqu'au 9 juillet 2015, le Secrétariat a mené à bien les démarches administratives relatives à la nomination des experts. Le 1er août, le Groupe a présenté son programme de travail pour le nouveau mandat, conformément au paragraphe 3 de la même résolution. Au nom du Comité, je tiens à souligner les efforts déployés par le Groupe pour aider le travail dudit Comité, et nous sommes impatients de poursuivre cette collaboration étroite et fructueuse avec le Groupe dans le cadre de son nouveau mandat.

Au cours de la période considérée, le Groupe a poursuivi son travail important de sensibilisation en rendant visite à un État Membre qui l'avait invité – du 29 juin au 2 juillet – à discuter des mesures prises par cet État, notamment pour mettre en œuvre les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010). Le Groupe d'experts et ses membres individuels ont également participé à des réunions et conférences internationales pertinentes, y compris la troisième réunion plénière du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et des réunions de groupes de travail, la Conférence de l'Union européenne sur la non-prolifération et le désarmement et un colloque sur la gestion des dangers posés par les sanctions dans le secteur du transport maritime, organisé par les Gouvernements de l'Australie et de Singapour la semaine dernière, le 12 septembre, à Singapour.

Enfin, le Comité reste pleinement attaché à la mise en œuvre par les États Membres de toutes leurs obligations pertinentes, tandis que le groupe « P5+1 » poursuit les négociations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie également le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), S. E. M. Gary Quinlan, pour sa présentation du rapport trimestriel du Comité.

Nous notons que le Comité a poursuivi son examen du cas signalé d'interception en mer Rouge d'un navire transportant des armes classiques, qui auraient été embarquées en Iran. Nous encourageons l'Iran à donner suite aux demandes du Comité afin de faciliter ses travaux.

Nous sommes heureux de constater que les États Membres continuent de demander des conseils au Comité au sujet de l'obligation de notification et de propositions relatives à une possible coopération avec des sociétés iraniennes, y compris la fourniture d'une assistance technique à l'Iran. Cela montre que les États Membres veulent se conformer au régime des sanctions.

Pour terminer, nous félicitons l'Ambassadeur Quinlan pour sa direction avisée du Comité et le Groupe d'experts pour le travail acharné qu'il effectue en vue de s'acquitter de son mandat.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), présidé par l'Ambassadeur Quinlan, ainsi que le Groupe d'experts, pour les efforts soutenus qu'ils déploient à l'appui de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iran.

Les négociations entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran sur un accord global concernant le programme nucléaire iranien atteignent un moment décisif. Les E3+3 restent fermement déterminés à parvenir à un accord sur un règlement global avant le 24 novembre, et les pourparlers se poursuivront ici à New York dans les jours à venir. Des progrès ont été faits, et nous pensons qu'un accord est possible. Cependant, il est maintenant impératif que l'Iran fasse preuve d'une plus grande souplesse en ce qui concerne la portée de son programme nucléaire, en particulier concernant l'enrichissement. L'Iran doit également s'efforcer de coopérer plus activement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour répondre aux préoccupations relatives aux dimensions militaires possibles de ses activités nucléaires.

Parallèlement, les États-Unis et l'Union européenne poursuivent l'allègement des sanctions prévu dans le Plan d'action conjoint. Alors que les négociations continuent, nous devons toutefois être clairs : l'essentiel des sanctions, y compris toutes les sanctions imposées par l'ONU et les obligations qui incombent aux États Membres de l'ONU en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est maintenue et doit continuer d'être appliqué dans son intégralité. Cela doit encourager l'Iran à négocier sérieusement en vue d'aboutir à un accord global. Nous devons continuer d'appliquer et de faire respecter ces sanctions avec énergie.

S'agissant des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), nous demeurons préoccupés par les violations flagrantes par l'Iran de ses obligations internationales ainsi que par le fait qu'il continue de ne pas répondre aux préoccupations de la communauté internationale, représentée par le Comité. L'interception, le 31 mars, d'un navire transportant une cargaison d'armes classiques en mer Rouge reste préoccupante. Le Groupe d'experts a conclu, après une enquête approfondie, que cette cargaison constituait « une violation des obligations de l'Iran au titre du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007) ». Nous exhortons l'Iran à répondre à la lettre que le Comité lui adressée le 9 juillet, lui demandant de fournir des explications sur cet incident.

Nous constatons également que l'Iran n'a toujours pas répondu à de précédentes demandes d'information – concernant l'interception de fibre carbone, le lancement de missiles balistiques et l'interception d'une cargaison d'armes à destination du Yémen. Nous demandons instamment à l'Iran de coopérer véritablement avec le Comité en ce qui concerne de tels incidents. Le Comité doit continuer de mener ses travaux de manière active et avec diligence pour assurer l'application des sanctions imposées à l'Iran. Nous nous félicitons donc que le Comité fournisse des orientations aux États Membres et aux organisations internationales concernant le régime des sanctions actuel et que le Groupe d'experts mène des activités de sensibilisation.

Le Royaume-Uni est déterminé à trouver une solution négociée pacifique à la question nucléaire

iranienne. Les débats en cours sur un accord global sont la meilleure occasion offerte ces dernières années d'y parvenir. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement global et nous espérons que l'Iran fera de même.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, pour son exposé et salue les efforts considérables qu'il déploie pour promouvoir les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). La Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux du Comité et continuera de participer activement à ses travaux. La Chine espère que le Comité continuera de s'acquitter de son mandat avec pragmatisme, sans à-coups et de manière équilibrée.

La Chine a toujours affirmé que les résolutions pertinentes du Conseil devaient être appliquées dans leur intégralité et avec précision. Les sanctions ne sont qu'un moyen, et non une fin en soi. Elles ne sont pas non plus un critère d'évaluation des travaux du Comité. Compte tenu de la situation actuelle, les travaux du Comité et du Groupe d'experts devraient contribuer aux efforts diplomatiques visant un règlement de la question.

Nous espérons que le Comité continuera d'examiner comme il convient les cas isolés de violation et qu'il renforcera le suivi des travaux du Groupe et ses instructions. Le Groupe doit se conformer rigoureusement au mandat qui lui a été confié par cette résolution, assumer ses responsabilités selon les principes de neutralité et d'objectivité, et s'abstenir de prendre toute mesure contraire à l'esprit de la résolution, ce qui affecterait les travaux du Groupe.

Depuis le début de l'année, la question nucléaire iranienne a enregistré des progrès encourageants grâce à d'intenses consultations. En juillet, le sixième cycle de négociations entre les cinq plus un et l'Iran sur un accord global a permis de progresser sur certains points. Il y avait également des divergences de vues. Les parties ont accepté de prolonger les négociations jusqu'au 24 novembre. La Chine appuie cette décision. Elle aidera les parties à faire des progrès en vue d'aboutir à un règlement global, durable et approprié de cette question.

Il est absolument essentiel de parvenir à un accord global à temps lors du prochain cycle de pourparlers. Les six pays et l'Iran participeront à un nouveau cycle de dialogue à New York cette semaine. La Chine espère que les parties concernées intensifieront leurs efforts diplomatiques, feront preuve de souplesse et de pragmatisme et maintiendront le cap des consultations sur un pied d'égalité afin de trouver des compromis et de parvenir à un accord global qui soit équitable, équilibré et avantageux pour tous. En attendant, nous espérons que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Iran continueront de renforcer leur coopération.

La question nucléaire iranienne a des répercussions sur le régime international de non-prolifération nucléaire, ainsi que sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Compte tenu des nouvelles circonstances, la Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour promouvoir activement les négociations en vue d'apporter une nouvelle contribution en vue de parvenir à un règlement global de cette question.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Ambassadeur Quinlan pour son exposé sur les travaux réalisés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) durant la période à l'examen. Le mandat du Groupe d'experts chargé de fournir au Conseil de sécurité des conclusions nuancées sur différents aspects du régime des sanctions imposées à l'Iran ayant été prolongé, nous voudrions nous concentrer sur deux questions que nous considérons importantes.

Premièrement, toutes les activités menées par les experts, y compris les données qu'ils recueillent et leurs analyses, sont confidentielles. Elles ne peuvent figurer automatiquement dans des documents du Comité à large diffusion. Deuxièmement, les conclusions tirées par les experts indépendants reflètent uniquement leur point de vue et ne sont pas des décisions du Comité. Il ne s'agit pas, en particulier, de directives, en tout cas pas tant que le Comité n'est pas en mesure de prendre une décision claire concernant ces conclusions. Nous espérons que cette conception de nos travaux sera retenue à l'avenir.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'aborder plusieurs aspects importants de l'exposé du Président du Comité. Premièrement, lors de la précédente séance consacrée à cette question (voir S/PV.7211), nous avons parlé de l'incident relatif à l'interception du *Klos C* en mer Rouge, nous tenons à souligner une nouvelle fois que nous ne sommes pas convaincus par les allégations avancées par les experts selon lesquelles l'Iran serait directement impliqué dans cet incident. Les accusations visant Téhéran sont fondées sur des éléments de preuve secondaires et non directs. Même si nous pouvions prouver qu'il y a eu violation au titre du paragraphe 5 de

la résolution 1747(2007), la nature de cette violation précise ne serait pas claire.

Deuxièmement, nous avons accepté de maintenir, au dernier paragraphe du rapport (S/2014/394), les questions mises en avant par nos collègues occidentaux. Nous savons ce qu'ils tentent de dire, mais nous ne partageons pas leur inquiétude concernant le fait que certains États Membres pourraient interpréter les décisions prises dans le cadre du processus de négociation concernant le règlement de la question du programme nucléaire iranien comme un signe de l'affaiblissement du régime des sanctions imposées à l'Iran par le Conseil de sécurité.

Cette question a également un autre aspect important. Certains États Membres de l'ONU, faisant une mauvaise interprétation des sanctions décidées par le Conseil de sécurité, agissent en dehors de ce cadre en mettant en place des restrictions et des limites qui ne s'appuient pas sur le droit international. Ils ne font que nuire à eux-mêmes, en créant des complexités qu'il est impossible de régler dans le cadre de l'ONU. Nous pensons également qu'il est important de souligner que, à ce stade critique du processus de négociation sur le programme nucléaire iranien, toute activité extérieure du Comité, c'est-à-dire qui sorte de son mandat ou qui substitue aux mesures concrètes des déclarations politiques quelconques, est absolument inacceptable. L'heure ne nous semble pas être à ce type de comportement.

Nous ferons tout ce qui nous incombe pour clore définitivement le dossier du programme nucléaire iranien, et lever les sanctions imposées à Téhéran au titre des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, du 18 au 26 septembre à New York, du prochain cycle de négociations. Nous espérons qu'il aboutira.

M. Bertoux (France) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Australie pour la présentation du rapport trimestriel des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), et pour tout le travail qu'il accomplit avec son équipe depuis près de deux ans.

Le programme nucléaire iranien constitue depuis plus d'une décennie une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et un sujet constant de préoccupation pour le Conseil de sécurité. Les incertitudes pesant sur la finalité exclusivement pacifique de ce programme, et le refus du dialogue par l'Iran, pendant des années, nous ont amenés à mettre sur pied un régime de sanctions. Le Conseil a cependant toujours veillé à maintenir ouverte la porte du dialogue. Le 24 novembre dernier, l'Iran et le groupe des E3+3 sont parvenus à s'accorder sur un Plan d'action conjoint, prévoyant la suspension par l'Iran, pour six mois, des activités les plus sensibles de son programme nucléaire. Ce plan a permis d'ouvrir une page nouvelle dans les discussions entre les E3+3 et Téhéran en vue de trouver une solution de long terme. Après six mois d'intenses discussions, le Groupe des Six et l'Iran ne sont malheureusement pas parvenus à trouver un accord, mais ils ont néanmoins décidé d'étendre le délai des discussions jusqu'au 24 novembre prochain.

D'importantes divergences persistent entre l'Iran et les E3+3 sur plusieurs volets essentiels. Les négociations reprendront donc dans quelques jours, ici à New York, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous les abordons avec un esprit d'ouverture mais sans relâcher notre vigilance. Avec nos partenaires du Groupe des Six, nous sommes déterminés à aboutir à une solution de long terme, qui permette d'établir et de garantir dans la durée la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. L'Iran doit tirer toutes les conséquences techniques de son engagement à ne pas développer les armes nucléaires : c'est seulement à cette condition que nous pourrons obtenir un bon accord.

Il est par ailleurs indispensable que le dialogue engagé par l'Iran avec l'Agence Internationale de l'énergie atomique (AIEA) produise des résultats concrets, notamment au sujet de la possible dimension militaire, passée et présente, de son programme nucléaire. C'est avec préoccupation que nous avons pris connaissance du dernier rapport du Directeur général de l'AIEA, faisant état d'une coopération insuffisante de l'Iran avec l'Agence, notamment sur les questions relatives aux possibles dimensions militaires du programme nucléaire. M. Amano a réitéré sa préoccupation aujourd'hui même devant la presse, en marge du Conseil des gouverneurs.

C'est aussi, nous le notons, la première fois que l'Agence fait état publiquement d'une coopération insuffisante de l'Iran depuis l'arrivée au pouvoir du Président Rouhani : ce n'est pas une évolution positive. La résolution de toutes les questions relatives à la possible dimension militaire du programme nucléaire iranien est un élément déterminant pour le rétablissement de la confiance, et donc pour l'accord de long terme que nous souhaitons tous.

Je rappelle enfin que les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran demeurent pleinement en vigueur en l'attente d'un règlement global de la crise de prolifération. Le Plan d'action conjoint le formule d'ailleurs explicitement. Il y a quelques mois, nous prenions connaissance des conclusions préoccupantes de l'enquête du Groupe d'experts du Comité sur l'interception du *Klos-C* par les autorités israéliennes. Le rapport des experts a confirmé que la cargaison d'armes du navire en provenance d'Iran – contenant des missiles, des obus et des munitions – constituait une violation de l'embargo sur les armes décidé par le Conseil. Il appartient au Comité des sanctions de prendre les mesures appropriées pour répondre à cet incident.

Enfin, nous espérons que le Comité pourra rapidement progresser dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2014/394, annexe). Celles-ci sont simples, opérationnelles, et elles permettraient d'améliorer considérablement la mise en œuvre des résolutions.

M. Maes (Luxembourg) : Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Gary Quinlan pour son exposé et pour ses efforts à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). J'exprime également l'appréciation de ma délégation au Groupe d'experts indépendants créé par la résolution 1929 (2010) pour l'appui précieux qu'il fournit aux travaux du Comité des sanctions.

S'il est exact que les sanctions ne sont pas une fin en soi, il faut également rappeler qu'elles n'ont pas été établies sans raison. Elles constituent la réaction de la communauté internationale face à la crainte suscitée par le développement, longtemps dissimulé, du programme nucléaire iranien. Or, la crainte, c'est très exactement le contraire de la confiance.

Le Plan d'action conjoint agréé à Genève le 24 novembre de l'an passé a posé un jalon crucial sur la voie qui doit mener précisément au rétablissement de la confiance sur la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Et c'est le grand mérite de ce Plan que d'avoir ranimé la dynamique du dialogue entre les parties en présence. Le Luxembourg salue, à cet égard, l'engagement diplomatique intense du groupe des E3+3, sous la conduite de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, en vue de négocier un accord global qui mène à une solution complète, négociée et durable du dossier nucléaire iranien.

Mais dans l'attente de la conclusion d'un tel accord, le régime des sanctions mis en place par le Conseil de sécurité reste pleinement d'application. S'agissant des travaux du Comité 1737, nous continuons de plaider pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final du Groupe d'experts (voir S/2014/394, annexe). Nous jugeons également important de poursuivre l'examen du dossier du *Klos-C*, relatif à la saisie en mars dernier d'une cargaison d'armes provenant d'Iran, pour lequel le Groupe d'experts a conclu à une violation du régime des sanctions.

Le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), daté du 5 septembre, signale que l'Iran continue de procéder à la mise en œuvre effective des mesures de confiance suspendant les activités les plus sensibles de son programme nucléaire, en application du Plan d'action conjoint. C'est là, assurément, un signal encourageant. Cela étant, nous n'oublions pas que les autorités iraniennes doivent également poursuivre leur coopération avec l'AIEA sur les questions en suspens liées à la possible dimension militaire de leur programme nucléaire. Or, sur ce point, le rapport de l'AIEA déplore un niveau d'engagement insatisfaisant de la part de l'Iran. Cette attitude est source d'inquiétude. Elle contraste avec la bonne foi revendiquée de l'Iran quant à la finalité de ses intentions.

Pour conclure, je voudrais réitérer le plein soutien du Luxembourg aux efforts diplomatiques en cours entre le groupe des E3+3 et l'Iran. Ces efforts sont aujourd'hui arrivés à un tournant décisif. Nous formons le vœu que, malgré les obstacles qui demeurent à surmonter, la session de pourparlers qui s'ouvrira cette semaine, ici même à New York, permettra d'enregistrer une avancée décisive sur la voie de la résolution définitive du dossier nucléaire iranien.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant permanent de l'Australie de ses efforts remarquables à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je remercie également le Groupe d'experts pour l'élaboration de ses excellents rapports, qui contiennent des informations indépendantes. Nous nous félicitons de la prorogation du mandat du Groupe d'experts et appelons ce dernier à mener des enquêtes sur les violations commises durant la période précédente. Il convient également qu'il s'attache à avoir des échanges

avec le Gouvernement iranien afin d'obtenir des éclaircissements sur les violations commises.

De nombreux États Membres de l'ONU n'ont pas encore présenté leur rapport relatif aux mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut souligner que le Comité est tributaire de ces rapports pour le succès de ses travaux. Les États Membres doivent donc absolument les présenter et c'est pourquoi nous les invitons à déployer tous les efforts pour ce faire, dans les plus brefs délais, et coopérer de façon positive avec le Groupe d'experts.

S'agissant du rapport final du Groupe d'experts (S/2014/394, annexe), la Jordanie appelle le Comité à poursuivre ses délibérations sur ce document en tenant compte de toutes les recommandations que le Groupe d'experts y a formulées, concernant, notamment, la nécessité d'informer les sociétés produisant du matériel à double usage sur la possibilité que ce matériel soit utilisé à des fins interdites, ou encore engageant les États et les institutions financières à communiquer au Comité toutes informations concernant les modes de financement des activités de prolifération nucléaire.

Enfin, la Jordanie se félicite des efforts déployés dans le cadre des négociations en cours entre l'Iran et le groupe des cinq plus un, dont elle souhaite qu'ils aboutissent le plus rapidement possible. Nous encourageons néanmoins le Comité à continuer de s'acquitter pleinement des tâches qui lui incombent, parallèlement aux efforts déployés par ailleurs, pour parvenir à une solution globale conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). J'aimerais aussi féliciter le Groupe d'experts de son méticuleux travail.

La Lituanie appelle depuis longtemps à une solution globale et négociée à long terme, qui permette de renforcer la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran, en pleine conformité avec les obligations qu'il a souscrites au plan international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Lituanie prend acte des progrès enregistrés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint du 24 novembre 2013 souscrit par les gouvernements du groupe des trois plus trois (E3+3) et l'Iran. Nous appelons de nouveau l'Iran à faire preuve de transparence, de détermination et de volonté politique et à oeuvrer de façon constructive avec les gouvernements des E3+3 au règlement de toutes les questions en suspens, relativement notamment à l'existence éventuel d'un volet militaire non divulgué du programme nucléaire iranien.

Nous suivons de près le dialogue et la coopération qui se poursuivent entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre de l'Accord-cadre de coopération. Il est essentiel que la République islamique d'Iran communique toutes les informations pertinentes et assure un accès sans entraves à différentes installations, pour garantir la transparence et permettre à l'Agence d'avoir une bonne compréhension du programme nucléaire iranien.

Dans l'attente d'un accord global, toutefois, toutes les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'Iran restent en vigueur. La République islamique d'Iran, les États Membres et leurs ressortissants et entités sont tenus de mettre pleinement en œuvre les mesures décidées à cet égard par le Conseil de sécurité. Le travail qu'effectuent tant le Comité que le Groupe d'experts pour s'assurer du respect de ces mesures ne doit pas s'en ressentir. Nous félicitons de nouveau le Groupe d'experts de son rapport final (S/2014/394,annexe), en soulignant qu'il importe d'en mettre en œuvre les recommandations sans tarder.

Nous sommes très préoccupés par cette succession de violations de l'embargo sur les armes classiques, et par les informations qui continuent de nous parvenir sur des transferts d'armes de l'Iran vers la Syrie et ailleurs, dont le dernier en date est une tentative de transfert depuis l'Iran de conteneurs remplis de roquettes, mortiers et matériel connexe dissimulés à bord du vaisseau *Klos-C*. Il s'agit là d'une nouvelle violation flagrante par l'Iran des obligations qu'il a souscrites au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est absolument essentiel que le Comité réagisse comme il convient et en temps voulu à ces violations.

Enfin, je tiens à réaffirmer que la Lituanie appuie les intenses efforts diplomatiques entrepris par les gouvernements des E3+3 et l'Iran sous la direction de Mme Catherine Ashton en vue de parvenir à un règlement global et final de la question nucléaire iranienne et d'asseoir solidement les bases d'une confiance mutuelle. Nous redisons notre espoir de voir la participation de l'Iran aux pourparlers avec les gouvernements des E3+3 se traduire en coopération avec le Comité 1737.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous nous félicitons de sa direction avisée et du solide travail effectué par le Groupe d'experts au cours de la période considérée.

À l'approche de la reprise des pourparlers entre le groupe des cinq plus un et l'Iran, je réaffirme le ferme appui de la République de Corée au processus diplomatique en cours aux fins du règlement de la question nucléaire iranienne. Nous espérons qu'un accord sera conclu dans les nouveaux délais prolongés sur un plan d'action global conjoint qui réponde à toutes les préoccupations actuelles. Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de clarifier toutes les questions actuelles et passées non encore réglées. Nous estimons également que, nonobstant le processus diplomatique, les mesures prévues par le Conseil de sécurité dans ses résolutions sur l'Iran restent pleinement en vigueur.

À cet égard, l'interception, évoquée aujourd'hui par le Président du Comité 1737 dans son exposé, d'armes classiques en mer Rouge en mars dernier nous rappelle qu'il faut rester vigilant à toute activité interdite de la part de l'Iran. Le Comité doit assurer activement le suivi du rapport du Groupe sur cette affaire et prendre les mesures qui s'imposent en conséquence. De même, il importe que le Comité 1737 (2006) continue d'examiner les moyens de mettre efficacement en œuvre les recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts (S/2014/394, annexe), relativement, notamment, à la communication des informations disponibles sur les cas de financement d'activités de prolifération et la mise en garde des sociétés sur les risques liés à la vente de matériel à double usage.

Enfin, nous sommes heureux d'apprendre que le Secrétariat a procédé à la reconduction du Groupe suite à la prorogation de son mandat jusqu'à l'année prochaine. Nous nous réjouissons de poursuivre notre étroite collaboration avec le Groupe.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Gary Quinlan de sa présentation du rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Encore une fois, nous lui savons gré du sérieux avec lequel il a conduit les travaux du Comité.

Le Chili suit avec attention les négociations entre les membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne et l'Union européenne d'un côté, et la République islamique d'Iran, de l'autre. Il s'agit d'une occasion historique de démontrer l'efficacité de la diplomatie comme outil primordial de la conduite des relations internationales.

Le Chili accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en date du 5 septembre sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la République islamique d'Iran, particulièrement en ce qui concerne la réalisation de trois des cinq mesures souscrites dans l'Accord-cadre de coopération avec l'Agence, dont deux avant l'échéance du 25 août. Nous prenons note du fait que la République islamique d'Iran a entamé ses discussions avec l'AIEA en vue de la mise en œuvre des deux mesures pendantes – les plus importantes peut-être – ayant trait à la communication de l'information sur les essais relatifs à la détonation d'explosifs et les calculs portant sur le transport de neutrons. Nous engageons la République islamique d'Iran à faire montre dans le cadre du Comité du même engagement que celui qu'elle a manifesté au titre de l'Accord-cadre de coopération avec l'AIEA et du Plan d'action conjoint signé avec le groupe des cinq plus un et l'Union européenne, par exemple en répondant aux lettres qui lui sont adressées. Ce serait un signe positif.

Le Chili est conscient que nous n'agissons pas dans le vide, sur le plan politique, et qu'il convient d'éviter les actions ou mesures pouvant être négativement perçues par l'une quelconque des parties et nuire au climat de dialogue. Toutefois, il importe de rappeler que tant qu'un accord définitif et satisfaisant n'est pas conclu, ou pas approuvé par le Conseil de sécurité, les mesures imposées par l'Organisation des Nations Unies s'agissant du programme nucléaire iranien resteront en vigueur. Le Chili est confiant que l'esprit de collaboration et d'engagement dont fait montre le Gouvernement de Téhéran dans son dialogue avec les cinq plus un sur son programme nucléaire peut être également à l'oeuvre dans d'autres questions pressantes au Moyen-Orient. Le concours de l'Iran est nécessaire au règlement de ces questions.

En conclusion, s'agissant du Groupe d'experts, le Chili prend note de la reconduction de ce Groupe. Nous insistons sur le fait que le Secrétariat, en ce qui concerne

ce Comité et d'autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité, doit être guidé par les principes d'égalité entre les sexes et d'une représentation géographique équitable.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais remercier le Président du Comité créé en vertu de la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Gary Quinlan, de son rapport trimestriel couvrant la période allant du 25 juin au 12 septembre 2014, portant sur les activités dudit Comité.

Le Tchad prend note du rapport trimestriel et encourage le Comité à poursuivre ses activités, y compris les délibérations sur les recommandations du rapport du Groupe d'experts (S/2014/394, annexe). Le Tchad encourage en outre le Comité à poursuivre ses interactions avec les États Membres, visant à leur fournir des orientations sur les mesures du Conseil de sécurité. Enfin, nous encourageons le Comité à poursuivre sa communication avec la République islamique d'Iran en rapport avec l'incident du 31 mars 2014.

M. Oyarzábal(Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier l'Ambassadeur Quinlan d'avoir présenté le rapport trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737(2006) et pour son travail dévoué à la tête de cet organe subsidiaire.

Nous avons reçu le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'application de l'accord de garanties en Iran en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous voudrions souligner que le rapport reconnaît que l'Iran a mis en œuvre deux des cinq mesures convenues avec l'Agence en mai 2014 dans le cadre de leur coopération et deux mesures supplémentaires, après les délais qui avaient été fixés. Nous avons également pris note du fait que, selon le rapport, durant la période considérée, l'Iran n'a pas enrichi d'uranium à plus de 5 % et qu'à la suite des processus de reconversion, il ne possède plus de stock d'uranium enrichi à 20 %.

À l'instar des autres membres de la communauté internationale, nous suivons de très près l'évolution des négociations entre les cinq plus un (P5+1) et l'Iran. Ainsi, tout en saluant la volonté dont font preuve toutes les parties, nous espérons qu'un accord final sera conclu avant le nouveau délai qui a été fixé, en novembre. Une fois de plus, nous nous réjouissons de ce que la tâche de mener les activités de contrôle et de vérification liées à l'énergie nucléaire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint ait été de nouveau confiée à l'AIEA.

Pour terminer, nous saluons les progrès accomplis dans le cadre des négociations et nous prenons bonne note de la conclusion figurant dans le rapport du Directeur général de l'AIEA concernant l'engagement ferme de l'Iran en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint. Dans le même temps, nous tenons à réaffirmer que nous restons convaincus qu'il est essentiel que l'Iran s'acquitte de ses obligations, y compris les résolutions du Conseil, et coopère activement avec l'Agence s'agissant de toutes les questions en suspens.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Gary Quinlan, d'avoir présenté le rapport trimestriel du Comité et de la compétence avec laquelle il dirige les travaux du Comité. Le Rwanda salue les efforts déployés par le Comité et son Groupe d'experts pour aider les États Membres et d'autres entités à s'acquitter de leurs obligations découlant de la résolution 1737 (2006) et des autres résolutions pertinentes. Nous nous félicitons particulièrement du rapport du Président sur les orientations aux États Membres, qui porte sur toute une série de questions liées au régime de sanctions. Nous sommes convaincus que la communication entre le Comité et les États Membres ou d'autres entités intéressées permettra d'améliorer l'application du régime de sanctions concernant à l'Iran.

Nous invitons le Gouvernement iranien à coopérer avec le Comité et son Groupe d'experts afin d'éclaircir la situation en ce qui concerne l'interception dans la mer Rouge par un État Membre d'une cargaison d'armes classiques qui auraient été embarquées à bord d'un navire dans le port iranien de Bandar Abbas. Cette coopération sera essentielle pour éviter que le Comité et le Groupe d'experts ne tirent de conclusions arbitraires et doit s'inscrire dans le cadre de la volonté affichée par l'Iran de coopérer avec les acteurs internationaux afin de régler les questions en suspens en ce qui concerne son programme nucléaire.

Le Rwanda félicite l'Iran et les P5+1 pour les progrès considérables accomplis dans le cadre des négociations en cours en vue de parvenir à un accord global et final sur les questions nucléaires. Nous félicitons les parties d'avoir privilégié la diplomatie et la recherche de solutions politiques pacifiques. Même si cela semble difficile, les parties l'ont démontré en juillet, lorsqu'elles ont convenu de prolonger la période

des négociations de quatre mois supplémentaires afin de se donner plus de temps pour combler les lacunes sous-jacentes. Nous nous réjouissons de la reprise des négociations la semaine prochaine à New York. Entre-temps, à la lumière du dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous demandons au Gouvernement iranien de renforcer sa coopération avec l'Agence en ce qui concerne son programme nucléaire.

Pour terminer, nous estimons que les efforts déployés par le Comité 1737 (2006) et son Groupe d'experts font partie intégrante des initiatives visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent l'Iran et la communauté internationale relativement au programme nucléaire iranien. Tout en rappelant que le régime de sanctions doit rester en vigueur jusqu'à ce que cette crise soit réglée, nous demandons au Comité d'être toujours disposé à prendre des mesures à même de favoriser le succès des pourparlers entre l'Iran et les P5+1 et d'autres initiatives pacifiques similaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Nous remercions l'Ambassadeur Quinlan de son exposé et de son leadership à la tête du Comité. Nous apprécions ses efforts pour veiller à ce que ce dernier continue de s'acquitter activement de son mandat.

Le Conseil se réunit au moment même où les pourparlers des cinq plus un (P5+1) sur le programme nucléaire iranien se poursuivent. Les représentants de ces pays sont en train de négocier un plan d'action global qui, une fois mis en œuvre, garantirait que l'Iran ne se dotera pas d'une arme nucléaire et que le programme nucléaire iranien est exclusivement pacifique. Ils mettent tout en œuvre pour que ces arrangements soient mis au point d'ici au 24 novembre. Nous souhaitons bonne chance aux négociateurs.

Dans l'intervalle, le Conseil et son Comité de sanctions concernant l'Iran doivent veiller à ce que les sanctions adoptées par l'ONU continuent d'être appliquées. Nous avons été surpris par la confusion qui semble exister s'agissant de savoir si les sanctions restent en vigueur pendant la période des négociations. Même si dans le cadre du Plan d'action conjoint, les P5+1 ont décidé d'alléger à titre temporaire et réversible certaines sanctions imposées à l'Iran, ce plan ne prévoit aucun changement aux sanctions imposées par l'ONU. Au contraire, seul le Conseil de sécurité a le pouvoir de renforcer, d'alléger ou de modifier les mesures imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010). De même, seul le Conseil de sécurité peut modifier le mandat du Comité et de son Groupe d'experts. Tant que le Conseil n'aura pas pris ce genre de décisions, le travail important consistant à appliquer ces sanctions doit se poursuivre. Le Comité et le Groupe d'experts doivent poursuivre leurs efforts, qui sont d'une importance cruciale. Il faut en faire davantage pour aider les États à comprendre quelles sont leurs obligations au titre de ces résolutions et à s'en acquitter.

Nous exhortons le Comité et le Groupe d'experts à accorder une attention particulière au problème de longue date lié aux exportations illicites iraniennes. La résolution 1747 (2007) interdit à l'Iran d'exporter tout type d'armes ou du matériel connexe à un groupe ou un pays, où que ce soit dans le monde. Pourtant, au printemps, l'Iran a été surpris en flagrant délit de contrebande de tonnes d'armes qui se trouvaient à bord du *Klos C*. Nous remercions le Comité d'avoir mené une enquête approfondie sur cet incident et d'avoir attiré l'attention sur les livraisons d'armes illicites effectuées par l'Iran. Nous encourageons le Comité à envisager de prendre des mesures de suivi pour s'assurer que ceux qui violent les résolutions du Conseil de sécurité en subissent les conséquences.

Dans le même ordre d'idées, la fourniture clandestine d'armes par l'Iran à certains groupes dans la bande de Gaza a des effets particulièrement néfastes et dans les prochains mois, le Comité doit se pencher sur cette question à titre prioritaire dans le cadre de ses travaux. En raison des flux d'armes et de matériel militaire que l'Iran fait parvenir à des groupes extrémistes à Gaza, il s'avère plus difficile de trouver des solutions qui permettraient aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre en paix.

Au cours des semaines et des mois à venir, le travail du Comité continuera d'avoir une importance capitale. C'est pourquoi nous l'encourageons à appuyer l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité aussi longtemps que celles-ci resteront en vigueur.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 50.